

N° 2024-27

**SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL**

**Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**  
**Séance du 03 juillet 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20  
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 12  
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet, sur convocation faite le 26 juin, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DBJAY dans la salle des fêtes de Saint Froult,

Présents titulaires (12) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, DBJAY Jean-Pierre, GRIMAUT Wilfried, HENIN Angélique, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie Laure, PACAUD Lionel, PERLADE Lydie, PORTRON Didier

Pouvoirs (4) : COUESNON Elsa à PORTRON Didier, GAURIER Sylvain à PACAUD Lionel, PRUGNIERES Anne-Cécile à MAUGAN Claude, VILLARD Simon à CANAUD Jeannine

Excusés (2) : PHILIPPE Jacqueline, DURIEUX Michel

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

---

---

**Elu rapporteur : Monsieur DBJAY – Président**

**Objet : Suppression et création d'emplois permanents suite à avancement de grade 2024**

Monsieur le Président informe l'assemblée que trois agents vont bénéficier d'un avancement de grade en 2024.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu l'arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024,

**Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide de**

- **SUPPRIMER un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 28,5/35ème, au 1<sup>er</sup> octobre 2024**
- **CREER un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet, à raison de 28,5/35ème, dans le cadre d'emploi des catégories C, pour exercer les fonctions de directeur d'ACM, au 1<sup>er</sup> octobre 2024**
- **SUPPRIMER un poste d'adjoint d'animation à temps complet, au 1<sup>er</sup> octobre 2024**
- **CREER un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet, dans le cadre d'emploi des catégories C, pour exercer les fonctions d'animateur en accueil périscolaire et de loisirs, au 1<sup>er</sup> octobre 2024**

**AR Prefecture**

017-200049625-20240703-2024\_27-DE  
Reçu le 24/07/2024

- **SUPPRIMER un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet à raison de 30/35ème, au 1<sup>er</sup> octobre 2024**
- **CREER un poste d'éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle à temps non complet, à raison de 30/35ème, dans le cadre d'emploi des catégories A, pour exercer les fonctions de responsable relais petite enfance au 1<sup>er</sup> octobre 2024**
  
- **DIRE que les crédits sont inscrits au budget**
- **AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération**
- **DIRE que le tableau des effectifs est modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

**Approuvé à l'unanimité**

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire,  
Le Président



Enregistré en Sous-Préfecture le :  
Sous le n°017-200049625-20240703-2024\_27DE  
Affiché le : 25 JUIL. 2024  
Certifié exécutoire le : 25 JUIL. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception